



## LES LICENCIEMENTS ECONOMIQUES ET LES RUPTURES CONVENTIONNELLES COLLECTIVES POST ORDONNANCES

### INTERVENANTS

**Me Dorian JARJAT**

Avocat Associé  
Spécialiste en droit social

**Me Sofian OUANNES**

Avocat  
Senior Manager

### MODALITÉ

**Date :**

24 mai 2018

**Horaires :**

9h – 12h 30 et 14 h – 17h30  
Accueil petit déjeuner à 8h40

**Lieu :**

Le Prémium (2ème étage)  
131 Blvd Stalingrad  
VILLEURBANNE

**Durée :**

1 Jour (7 heures)

**Coût :**

500 € H.T. / personne  
(déjeuner inclus) 10 %  
de réduction à compter de la  
seconde inscription

### PUBLIC / PREREQUIS

DRH ; RRH, Dirigeants, D.A.F.  
**Prérequis** : pratique des R.H.

### CONTACT

Le Prémium (2ème étage)

131 Blvd Stalingrad 69624  
VILLEURBANNE Cedex

Tél. : 04 26 84 67 67  
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-  
avocats.com

[www.renaud-avocats.com](http://www.renaud-avocats.com)

### OBJECTIFS

Maitriser les nouvelles règles introduites par les ordonnances Pénicaud

Acquérir la méthodologie et les repères nécessaires à la conduite sécurisée d'une procédure de licenciement économique

Evaluer les risques juridiques induits et savoir prendre les bonnes initiatives pour limiter ces risques

Identifier les opportunités de se diriger vers le dispositif de Rupture Conventionnelle Collective

### PROGRAMME

#### PREPARER UN LICENCIEMENT ECONOMIQUE POST ORDONNANCES

##### Identifier le motif de licenciement économique

- Les nouvelles définitions du motif économique de licenciement
- Le nouveau périmètre d'appréciation du motif économique

##### Le nouveau cadre d'appréciation des critères d'ordre de licenciement

##### La nouvelle procédure de reclassement

- La nouvelle méthodologie des recherches de reclassement au sein des groupes
- Le format des propositions des reclassements post-ordonnances

#### DECRYPTER LES DIFFERENTES PROCEDURES DE LICENCIEMENT

##### Déterminer et conduire la procédure applicable

- Licenciement individuel / collectif / Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

##### La procédure de licenciement économique collectif avec PSE post-ordonnances

#### EVITER LES LICENCIEMENTS ECONOMIQUES

**Les accords de GPEC et le congé de mobilité** : intérêt, modalités, coût

**La Rupture Conventionnelle Collective** : conditions de mise en place, procédures, contrôle de l'administration, coûts pour l'entreprise et droits des salariés

#### STRATEGIE DE CHOIX ENTRE PSE, GPEC ET RUPTURE CONVENTIONNELLE

#### LES CAS PRATIQUES REELS

Traitement interactif d'une série de mini-cas pratiques réels permettant de mettre en œuvre et en perspective les connaissances acquises lors de la matinée.



## DÉSIGNATION DE LA FORMATION

Intitulé	<b>LES LICENCIEMENTS ECONOMIQUES ET LES R.C.C. POST ORDONNANCES</b>	
Durée	1 jour	
Date	24 mai 2018	
Lieu	Renaud Avocats – Le Premium – 131 bd Stalingrad – 69100 Villeurbanne – 2 <sup>ème</sup> étage	
Horaires	09:00 / 12:30 et 14:00 / 17:30	
Prix HT / pers.	500 € HT (repas inclus)	2 <sup>ème</sup> inscription : 10 % de remise

## PARTICIPANT 1

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

## PARTICIPANT 2

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

## ENTREPRISE

Raison sociale			
Adresse			
Code postal		Ville	
Téléphone		Télécopie	
Effectif établissement			
Convention collective			
OPCA à facturer			
Adresse			
N° de dossier de prise en charge			
Responsable de la formation :			

## RÈGLEMENT

Le règlement sera effectué par un OPCA (adresse à compléter ci-dessus)

Règlement à réception de facture

Annulation : formulées par écrit, elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 8 jours avant le stage. A compter de cette date, 50 % du montant de la formation sera retenu en cas d'annulation. Les remplacements seront admis à tout moment. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la formation sur le nombre moninal de 3 pas atteint ou de reporter la formation et de modifier le contenu du programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent ou si le nombre.

Fait à \_\_\_\_\_, le :

Signature et cachet de l'entreprise